



Monsieur SALOMON n'est pas le seul responsable...



Le Codef et la Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternités de proximité tiennent à mettre les points sur les i.

La semaine passée un des nombreux débats télévisés consacré à la crise de la COVID s'interrogeait sur le sort qui pourrait ou qu'il faudrait réserver à Monsieur Jérôme SALOMON, directeur général de la Santé, eu égard à la gestion des stocks de masques.

Cette gestion illustre à nos yeux le dogme de l'économie immédiate qui sévit au plus haut niveau de l'Etat depuis de trop nombreuses années, et consiste à mettre en exergue une économie ou une dépense moindre, en la considérant de façon isolée sans tenir compte du coût de ses effets collatéraux.

Les achats nécessaires à la constitution du stock de masques ont été réalisés auprès de fournisseurs étrangers. La dépense était moindre parce qu'ils étaient moins chers mais on a oublié de mettre dans les tableaux de la balance le coût durable des baisses d'activité résultant de cette décision pour les producteurs français, l'accroissement des allocations chômage et des aides sociales ainsi que les baisses de recettes fiscales et sociales qui en ont forcément découlé.

Par la suite, on a laissé les choses en l'état, ce qui permettait au niveau ministériel de ne dépenser que des frais de stockage de moindre importance. Il aurait été plus judicieux de mettre des fractions successives de ce stock à la disposition des hôpitaux publics qui étaient dans l'obligation d'en acquérir pour exercer leurs activités mais, toujours au nom de ce dogme de l'économie immédiate, il ne fallait pas desserrer les contraintes financières qu'on leur imposait via la T2A.

Ce laisser faire a finalement contraint les autorités sanitaires, confrontées à la pandémie, à payer pour la destruction de masques périmés et d'en racheter, à nouveau à des fournisseurs étrangers, à des coûts cette fois plus élevés parce qu'elles se trouvaient confrontées à l'urgence et aux tensions du marché.

L'économie attendue de la première décision n'effacera pas les dépenses successives qui en ont découlé et le bilan final est calamiteux.

Ce dogme de l'économie immédiate détachée de tout contexte, on le retrouve dans certaines dispositions des lois BACHELOT, TOURAINE, Ma santé 2022, dans le barème dégressif de la tarification à l'activité, dans les projets de lois de finances successifs, dans la définition année après année de l'objectif National de Dépense de l'Assurance Maladie, dans la conduite de tous les projets de restructuration d'hôpitaux et de fermetures de services, sans aucune prise en compte des effets collatéraux sur les usagers et les territoires.

Même s'il n'y est pas étranger, monsieur Salomon n'est pas le seul responsable : les gouvernements successifs qui ont proposé ces lois délétères malgré les réactions de l'opinion publique, les parlementaires godillots qui les ont approuvées comme ils ont voté les tous PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) organisant dans la durée la pénurie de moyens et de personnels, les états-majors des Agences Régionales de Santé qui se sont satisfaits d'une application obéissante et zélée ne peuvent s'exonérer de leurs responsabilités respectives, pas plus que la Cour des comptes qui n'a pas dénoncé le caractère pernicieux de ce dogme et a même incité à diverses reprises à sa mise en application.

Malgré cette période complexe, le Codef vous souhaite de passer autant que faire se peut, de bonnes fêtes de fin d'année.

22 Décembre 2020